

Dossier d'inscription 2026 Formation d'Auxiliaire Ambulancier

Présentation et contenu de la formation :

La formation d'auxiliaire ambulancier est d'une durée totale de 91 heures réparties de la manière suivante :

- 70 heures d'enseignements théoriques et pratiques portant sur :
 - L'hygiène :
Définition des mécanismes infectieux et leur prévention
 - Les principes et valeurs professionnelles :
Notions fondamentales d'anatomie, physiologie et d'appréciation clinique, la déontologie, la responsabilité
 - La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients :
Les principes de la communication et la relation de soin
 - Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages :
Utilisation de matériels professionnel, analyse de situation et mise en œuvre de gestes et techniques, prise en compte des capacités de la personne
 - Et les règles du transport sanitaire :
Organisation du transport sanitaire, la conduite, les types de véhicule, la réglementation
- 21 heures pour l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2 (AFGSU 2).
Les candidats titulaires de l'AFGSU 2 valide sont/peuvent être dispensés de ces 21 heures

Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier en collaboration avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (CESU) pour l'AFGSU 2.

- L'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier est délivré par l'Institut de Formation d'Ambulanciers après validation de l'acquisition de compétences. L'évaluation est réalisée lors d'épreuves écrite et de mise en situation pratique.
- L'AFGSU 2 est délivrée par le CESU 85 (selon les modalités prévues par la réglementation)

Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée.

Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation.

Le règlement intérieur est consultable sur notre site Internet <https://www.ifps-vendee.fr/formation-continue>.

Nombre de stagiaires par session : environ 20.

Cette formation se déroule dans les locaux de l'Institut de Formation aux Professions de Santé.

Calendrier :



Période d'inscriptions :

du 14 janvier au 13 février 2026 inclus

Sessions de formation :

1^{ère} session : du lundi 16 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026 inclus

2^{ème} session : du lundi 28 septembre 2026 au mercredi 14 octobre 2026 inclus

Coût de la formation :

Le coût de la formation complète est de **1 150,00 €** avec AFGSU 2.

Si vous êtes déjà titulaire de l'AFGSU 2, le coût de la formation est réduit à **1 000,00 €**.

Toute formation commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou d'annulation après le début de la formation.

Modalités de financement possible selon votre situation :

- **Prise en charge par votre employeur ou un fonds de formation et/ou Opérateurs de Compétences (OPCO) :** Les personnes actuellement salariées en CDI et souhaitant faire une demande de prise en charge financière auprès de leur employeur, doivent le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais nécessaires à l'étude de leur dossier.
- **Prise en charge par France Travail :** Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi s'adressent à leur conseiller France Travail.
- **Financement personnel :** Les personnes retenues pour cette formation et qui ne bénéficient d'aucune prise en charge doivent impérativement s'acquitter du montant des frais de formation au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Conditions d'admission à la formation :

L'accès à cette formation n'est pas soumis à une épreuve de sélection. Aucun diplôme n'est obligatoire. Compte tenu du niveau des enseignements dispensés, le brevet des collèges ou son équivalent est le minimum pour suivre ces enseignements.

La sélection des candidatures s'effectue sur dossier au vu :

- d'un C.V. détaillant les expériences professionnelles,
- d'une lettre de motivation,
- d'une attestation de stage de découverte d'une durée de 35 h 00 dans une entreprise de transports sanitaires.

Les candidats à cette formation doivent être titulaires :

- **du permis de conduire B** conforme à la législation en vigueur et en état de validité, hors période probatoire (il faut donc avoir, avant l'entrée en formation, son permis de conduire depuis plus de 3 ans ou depuis plus de 2 ans pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée) ;
Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique n'est pas autorisé.
- **de l'avis médical d'aptitude à la conduite d'ambulance** : CERFA n°14880*02 à faire compléter par un médecin agréé par la préfecture pour les visites (liste disponible sur le site internet de la Préfecture) ; Cet avis médical est valable 5 ans, veillez à n'envoyer que la copie.

L'inscription définitive à l'une des sessions sera notifiée à chaque candidat par courriel, à partir du 23 février 2026.

La profession d'auxiliaire ambulancier :

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ; 17 avril 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 39 sur 126
- de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- d'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises.
- de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).



Cadre réservé à l'institut – Ne rien inscrire	
Session demandée	Session après commission

Fiche d'inscription - Formation d'Auxiliaire Ambulancier Année 2026



Coller ici
1 photo d'identité

Renseignements administratifs

☐ Mme ☐ M. **NOM de famille (naissance) :**
Nom d'usage :
Prénom : **Date de naissance :** / ____ / ____ / ____ /
Commune ou Ville de naissance : **Département de naissance :** **N° :**
Adresse familiale complète :
Code Postal : / ____ / ____ / ____ / **Ville :**
N° de tél. fixe : / ____ / ____ / ____ / ____ / **N° de tél. portable :** / ____ / ____ / ____ / ____ /
Mail :

Diplôme(s)



Diplôme.s scolaire.s obtenu.s :



Diplôme.s de secourisme (AFPS, PSC1, PSE...) :

Situation professionnelle



Êtes-vous salarié.e ? Oui ☐ Non ☐ CDI ☐ CDD ☐

Emploi exercé actuellement :



Êtes-vous déjà inscrit.e à France Travail ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui,

Notez votre numéro d'identifiant :
8 chiffres (ou 7 chiffres + 1 lettre - Si hors Région)

--	--	--	--	--	--	--	--

Notez votre numéro France Travail
11 chiffres

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Session de formation souhaitée

Cochez la session souhaitée (l'institut s'engage, dans la mesure du possible, à respecter votre souhait) :

- ☐ **1^{ère} session** : du lundi 16 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026 inclus
☐ **2^{ème} session** : du lundi 28 septembre 2026 au mercredi 14 octobre 2026 inclus

Avez-vous effectué un stage dans une entreprise d'ambulances ? ☐ oui ☐ non

Si oui, fournir l'attestation jointe à ce dossier,

Si non : ☐ le stage est prévu du / ____ / ____ / ____ / au / ____ / ____ / ____ /

☐ J'envisage de faire un stage ultérieurement

Prise en charge de votre formation

☐ Employeur ☐ Personnelle ☐ France Travail

Je soussigné.e, (nom, prénom du candidat) :

.....
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à :

Date / ____ / ____ / ____ /

Signature du candidat :



Pièces à fournir :

(Merci de joindre cette fiche à votre dossier d'inscription)

☐	La fiche d'inscription dûment complétée avec une photo récente agrafée ou collée.
☐	La copie de votre pièce d'identité.
☐	1 lettre de motivation manuscrite.
☐	1 curriculum vitae (permettant de connaître vos expériences et parcours professionnels).
☐	L'attestation de stage de découverte d'une durée de 35 h 00 à faire compléter par l'entreprise d'ambulances (attestation de stage ci-jointe).
☐	La copie recto-verso du permis de conduire B conforme à la législation en vigueur et en état de validité, hors période probatoire (il faut donc avoir son permis de conduire depuis plus de 3 ans ou depuis plus de 2 ans pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée avant l'entrée en formation). Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique n'est pas autorisé sauf si vous avez suivi la formation complémentaire de 7 heures (vous devez joindre le justificatif).
☐	La copie (ne pas envoyer votre original) de l' avis médical d'aptitude à la conduite d'ambulance : CERFA n°14880*02 à faire compléter par un médecin agréé par la préfecture pour les visites (liste disponible sur le site internet de la Préfecture).

Tout dossier incomplet sera rejeté et retourné au candidat

Le dossier (sans agrafe) doit être envoyé uniquement par voie postale
au plus tard pour le **13 février 2026** (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Institut de Formation d'Ambulanciers
Formation d'Auxiliaires Ambulanciers
I.F.P.S. 33 rue du Maréchal Koenig - B.P. 652
85016 LA ROCHE SUR YON Cedex

**Le dossier ne doit être ni déposé dans la boîte aux lettres de l'I.F.P.S.,
ni envoyé par mail.**

